



Donation terrain petite fille

Par **Wiki**, le **19/08/2014** à **19:32**

Bonjour,

Je possède actuellement un terrain sur lequel il y a déjà une maison dans laquelle j'habite, et je voudrais savoir si je pouvais donner une partie de mon terrain à ma petite-fille pour qu'elle construise sa maison sachant que j'ai 4 petits enfants ?

Peut-être est-ce mieux que je donne tout à mon fils unique et que lui partage ensuite à ces quatre enfants ?

Qu'est-ce qui est possible de faire et quel est le mieux ?

Merci.

Par **Léalavie**, le **21/10/2014** à **17:23**

Bonjour,

Il me semble que de toute façon il faudrait consulter un notaire pour qu'il puisse vous conseiller au mieux sur toutes les démarches qu'il faudrait effectuer...

Par **domat**, le **21/10/2014** à **17:42**

Bjr,

La donation faite à votre petite fille ne doit pas entamer la réserve héréditaire que doit recevoir votre fils à votre décès.

Cdt